CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC

Étude sur le devenir des Jeunes Placés (EDJeP)

Portrait des jeunes ayant été placé.e.s sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi (2024)

L'emploi est un aspect essentiel de l'intégration sociale, une manière de répondre à différents besoins des jeunes et, idéalement, de leur permettre d'apporter une contribution dans le monde. Cette étude révèle des éléments percutants concernant l'employabilité chez les jeunes ayant été placé.e.s. On peut en conclure que le parcours en emploi est généralement instable, temporaire et précaire, avec des emplois qui sont, le plus souvent, sous-qualifiés et s'accompagnant de bas salaires. Plus encore, 33% de ces jeunes se retrouvent à 21 ans dans la catégorie NEEF (*ni en emploi, ni aux études, ni en formation)* alors que ce n'est le cas que de 10% chez les jeunes de la population générale.

FAITS SAILLANTS – **Ce qui met en échec les jeunes dans le marché de l'emploi**

Parmi les caractéristiques qui augmentent le risque de se retrouver dans la catégorie NEEF (ni en emploi, ni aux études, ni en formation), on retrouve **:**

- Ne pas avoir terminé son secondaire 5.
- Vivre avec des problèmes de santé mentale et utiliser des services de psychiatrie.
- Avoir des problèmes de dépendance.
- Vivre une instabilité résidentielle ou être en situation d'itinérance.
- Avoir vécu de l'instabilité lors du placement.
- Être une personne trans ou non-binaire.
- Être une jeune mère.

La difficulté de se maintenir en logement

La précarité résidentielle, ou encore la difficulté d'avoir un toit stable, est un enjeu important qui affecte le processus de scolarisation, d'accès et de maintien en emploi. Les jeunes à l'école sont les plus susceptibles d'avoir une situation d'habitation favorable et stable. Il est donc évident que l'amélioration de la scolarisation des jeunes placé.e.s est une stratégie prometteuse pour soutenir la trajectoire d'emploi et, du même coup, la stabilité résidentielle.

Discrimination

L'intégration en emploi est plus faible chez les jeunes ayant connu un placement. Ces jeunes sont souvent traité.e.s différemment et rejeté.e.s du marché du travail, notamment suite à des comportements inadéquats de la part de leur employeur et du non-respect de leurs droits. Au contraire, les jeunes qui se sentent bien en emploi disent se sentir reconnu.e.s, intégré.e.s, respecté.e.s et valorisé.e.s.

FAITS SAILLANTS – **Comment valoriser les jeunes en emploi**

12 actions favorisant l'insertion socio-professionnelle des jeunes :

1. Soutenir la scolarisation.
2. Prévenir les sorties contraintes de la formation et de l'emploi.
3. Accompagner dans l'employabilité de manière durable et soutenue.
4. Améliorer la qualification professionnelle.
5. Adopter une vision globale, intersectorielle et sécurisante des parcours des jeunes.
6. Préparer davantage à la vie adulte les jeunes catégorisé.e.s NEEF.
7. Poursuivre l'accompagnement après l'atteinte de la majorité.
8. Offrir des conditions d'emploi et des postes de qualité.
9. Impliquer davantage le ou la jeune et son réseau social.
10. Impliquer davantage les employeurs et employeuses.
11. Écouter les besoins et les attentes des jeunes.
12. Valoriser une approche humaine au sein des services d'accompagnement.

<u>Le soutien : la clé</u>

Les jeunes sont d'abord à la recherche de lien, de référence et de support. Il a été démontré que c'est l'écoute et le partage des savoirs expérientiels que les jeunes recherchent. Les **services en employabilités spécialisés** pour les jeunes répondent davantage à leurs besoins. Les professionnel.le.s rencontré.e.s ont l'expérience nécessaire pour offrir de l'aide concrète (construire un cv, pratiquer la réalisation d'entrevues, découvrir les outils de recherche d'emploi et d'orientation scolaire, etc.). De plus, la présence de **personnes significatives** vers lesquelles les jeunes peuvent se tourner pour leurs questions sur leur vie professionnelle et personnelle semble être un facteur important dans leur cheminement.

Plus largement, la constitution d'un réseau est centrale. Elle passe, à la fois, par des liens sociaux forts et, d'autre part, par la constitution d'un **filet social** autour du ou de la jeune, qui prend la forme d'outils et de mesures qui accentuent l'accompagnement personnalisé ainsi que la participation des jeunes à leur épanouissement professionnel. En ce sens, il est recommandé et pertinent d'approfondir le **Programme Qualification des Jeunes (PQJ)** sans en oublier ses principes et ses trois volets : la préparation à la vie adulte (logement, finances, soins personnels), la qualification (emploi et formation) et le développement d'un réseau social et de soutien.

L'Étude sur le devenir des jeunes placés - EDJeP

Développée par la CREVAJ (Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables) et ses partenaires, sous la direction de Martin Goyette, professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), l'objectif de l'EDJeP consiste à combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placé.e.s en protection de la jeunesse et la période qui suit le placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec.

Trois vagues d'entrevues ont été menées auprès d'une cohorte initiale de 1 136 jeunes placé.e.s. La recherche s'accompagne d'investigations auprès de ministères sur différentes sphères de leur vie de ces mêmes jeunes, notamment de la Santé et des Services sociaux, de l'Emploi et Solidarité sociale et de la Sécurité publique. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

<u>RÉFÉRENCE</u>

Longo, M. E., Goyette, M., Dumollard, M., Ziani, M. et Picard, J. (2024). ***Portrait des jeunes ayant été placés sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi.*** **Institut national de la recherche scientifique.**

Dans https://edjep.ca/publications/